



## Littige au niveau des week end de garde de mon enfant

Par **mickael**, le **08/01/2009** à **19:21**

je suis separé de mon ex-conjointe.nous avons eu un enfant qui a trois ans maintenant.j'en ai la garde un week end sur deux et la moitié des vacances scolaire comment ca se passe au niveau des atribution des week end a chaque changement d'année?

Par **domi**, le **08/01/2009** à **20:14**

Bonsoir ,rn [fluo]comment ca se passe au niveau des atribution des week end a chaque changement d'année? [/fluo] Je ne vois pas ce qui vous perturbe dans le changement d'année ! Soit vous continuez le roulement soit vous vous adaptez au jugement :1er , 3eme et 5 eme week end du mois si c'est ce qui est écrit ! Domi

Par **mickael**, le **10/01/2009** à **18:16**

mon ex compagne ne veux pas le comprendre et elle veux le faire comme elle l'entend tout en se referant à la descision du tribunal mais comme elle là compris et si je ne fais pas comme elle le veux,c'est menace de porter plainte à la gendarmerie ou de me refaire un passage au tribunaale pour me faire racker vue qu'elle a une aide juridictionnel et qu'elle ne deboursera rien! que dois je faire?rnd'autre part certain 5eme week end sont a cheval entre deux mois comment ca se passe?

Par **domi**, le **10/01/2009** à **18:23**

bonsoir , le mieux dans votre situation c'est de faire un recommandé au JAF et de lui expliquer la situation. Vous pouvez suivre la décision du tribunal et aller mettons le 3 eme week end chercher votre enfant chez votre ex . Si elle refuse , l'huissier fera un constat pour non^présentation d'enfant et les frais seront à la charge de votre ex ! bon courage Domi